

-8. Dez. 37 B

E.22.Italie.- MC.

Berne, le 8 décembre 1937.

ad no I/C/5.

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 6 décembre, que nous venons de recevoir, s'est croisée avec celle par laquelle nous vous accusions réception de votre télégramme d'avant-hier relatif à la sortie de l'Italie de la Société des Nations. Nous en avons pris connaissance avec intérêt.

Cette communication nous confirme dans la manière de voir que nous vous avons exposée. Tout espoir n'est pas encore perdu de voir l'Italie maintenir ses relations officielles avec la Société des Nations. M. Pilotti est peut-être d'un autre avis, mais, comme nous le savons plutôt porté à voir les choses en noir - et c'est naturel dans la position délicate où il se trouve à Genève - nous voulons croire que ses impressions ne sont pas un reflet exact des réalités.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous vous écrivions hier. Si déplorable que serait un geste de sécession de la part de l'Italie, nous n'avons pas à nous employer activement à le prévenir. Le Gouvernement italien est seul juge de ses décisions, et ce n'est pas une initiative de notre part qui pourrait l'arrêter s'il était résolu à couper les ponts avec Genève.

A la Légation de Suisse,

R o m e.

1937
12.12.1937
1937

Cette attitude de réserve ne vous empêcherait évidemment pas, lorsque vous verrez M. Ciano, de lui faire part personnellement de votre sentiment au cas où il viendrait à vous entretenir de cette grave et troublante question.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

de Motta